

2. Les contraceptifs oraux progestatifs (C.O.P.)

Définition : Ce sont des contraceptifs oraux qui contiennent uniquement des progestatifs, à faible dose.

1 Présenter les C.O.P :

- Montrer et faire toucher un échantillon de COP ;
- utiliser les aides visuelles adaptées ; adopter un langage simple et s'assurer que la cliente a compris.

2 Décrire les avantages et inconvénients :

❖ Avantages :

- très efficaces si la prise est correcte ; le retour à la fécondité est immédiat ; n'influencent pas la lactation
- diminuent les risques de maladie inflammatoire du pelvis et donnent une protection relative contre le cancer de l'endomètre

❖ limites :

- Doivent être pris tous les jours ;
- Ne protègent pas contre les IST/VIH SIDA

❖ effets secondaires :

- aménorrhée
- saignements irréguliers
- prise de poids

3 Expliquer le mode d'emploi des C.O.P :

- Commencer la prise du 1er jour au 5e jour du cycle menstruel, ou immédiatement après une fausse couche, ou dans les 5 jours du post-abortum ou à n'importe quel moment si le prestataire est sûr que la cliente n'est pas enceinte ;
- Conseiller l'abstinence ou l'utilisation d'une autre méthode pendant au moins une semaine (exemple ; condom et/ou spermicides)

Pendant le post partum :

- Conseiller la prise des COP chez la cliente qui a utilisé la LAM et sort des critères, et à partir de six semaines chez la cliente qui n'utilise pas la LAM.

4 Donner le rendez-vous de suivi :

- lors de la 1^{ère} visite : donner des rendez-vous selon le besoin.
- lors des autres visites pour s'assurer de la prise correcte des comprimés ; vérifier si elle est satisfaite de la méthode ou si elle a des problèmes de santé.

5 Prendre en charge les problèmes rencontrés

- Vérifier la prise correcte et régulière du COP ;
- Refaire un counseling et rassurer ou référer si nécessaire

